



Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

Synthèse des résultats de l'enquête flash – décembre 2020

La neuvième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 30 novembre et le 11 décembre 2020, sur leur situation et les conditions d'emploi de la maind'œuvre en novembre.

- En novembre, l'activité se dégrade significativement avec le reconfinement : 39 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a diminué, et 4 % dans une entreprise où elle est même à l'arrêt (après 32 % de perte d'activité et 1 % d'arrêt en octobre). Elle résiste toutefois bien mieux qu'au premier confinement (80 % de perte d'activité et 12 % d'arrêt en avril) et le choc d'activité ressort amoindri. L'arrêt d'activité touche davantage les petites entreprises. Les secteurs les plus concernés par de fortes baisses de l'activité sont l'hébergement restauration, les « autres activités de service », qui comprend les arts, spectacles et activités récréatives, et dans une moindre mesure les transports et l'entreposage et le commerce, où les commerces dits « non essentiels » ont été fermés jusqu'au 28 novembre.
- Avec le reconfinement, même si la perte de débouchés reste, en novembre, la cause majoritaire de la réduction d'activité (57 %, après 64 % le mois précédent et 80 % en septembre), les restrictions administratives sont de nouveau une cause de réduction d'activité en forte hausse ce mois-ci, notamment dans les secteurs des autres activités de service, de l'hébergement restauration et du commerce. Le manque de personnel pouvant travailler ou les difficultés d'approvisionnement restent, en revanche, des motifs minoritaires de réduction d'activité et à des niveaux bien inférieurs à ceux observés au mois d'avril.
- À la date du 30 novembre, les principales difficultés éprouvées par les entreprises relèvent du manque de débouchés (26 % de l'emploi salarié fin novembre), notamment dans les entreprises de grande taille. Les préoccupations financières viennent juste après (22 %), puis les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires (20 %). Les difficultés liées à des fermetures administratives progressent par rapport au mois précédent et concernent 16 % des salariés au 30 novembre, mais elles sont cependant moins fréquentes que lors du premier confinement où elles représentaient près d'un quart des salariés. Enfin, un peu plus d'un quart des salariés sont employés dans des entreprises qui ne rencontrent aucune difficulté particulière fin novembre.
- Les entreprises ayant diminué leurs effectifs du fait de la crise représentent 16 % des salariés fin novembre, part stable par rapport au mois précédent mais plus importante que lors du premier confinement (13 % fin avril). Ces réductions d'effectifs passent majoritairement par

l'annulation ou le report d'embauches prévues (57 % fin novembre). Les nonrenouvellements de CDD, très fréquents lors du premier confinement, restent stables malgré le reconfinement (52 %). Enfin, la part des ruptures conventionnelles parmi les causes de réduction d'effectif est en recul pour la première fois depuis le mois de mai (23 % fin novembre).

- Au cours de la semaine du 23 novembre, près d'un mois après le début du reconfinement et avant la réouverture des commerces dits « non essentiels » le 28 novembre, la proportion de salariés travaillant sur site diminue mais reste malgré tout très importante (59 %, après 65 % fin octobre). Les salariés sur site sont près de deux fois plus nombreux que lors du premier confinement (32 % fin avril et 27 % fin mars). À l'inverse, la part des salariés en télétravail progresse et se rapproche des niveaux observés lors du premier confinement.
- Au cours du mois de novembre, un quart des salariés ont été au moins un jour en télétravail. Parmi eux, 44 % l'ont été toute la semaine (soit 12 % de l'ensemble des salariés), 40 % entre deux et quatre jours par semaine (11 % des salariés), 10 % un jour par semaine (3 % des salariés) et 6 % seulement quelques jours dans le mois (soit 2 % des salariés). La fréquence de télétravail croît fortement avec la taille d'entreprise et est particulièrement élevée dans l'information communication et dans les activités financières et d'assurance, secteurs où la pratique du télétravail était déjà intensive avant la crise.
- En novembre, 90 % des salariés travaillent dans une entreprise dont certains salariés étaient en partie sur site. Les secteurs dans lesquels le recours au « présentiel » est le plus important relèvent de la fabrication de matériels de transport, des biens d'équipement, des activités financières et d'assurance et des activités immobilières. La raison principalement évoquée est que certaines tâches ne peuvent s'effectuer que sur site (dans 95 % des cas).
- En novembre 2020, le recours au chômage partiel progresse de nouveau : 39 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel. Il reste bien inférieur à son point haut atteint en mai ou au recours observé lors du premier confinement. Il est en forte hausse ce mois-ci dans les autres activités de service, le commerce, l'hébergement restauration et l'industrie agro-alimentaire. Les fermetures obligatoires sont plus fréquemment encore en novembre la raison du recours au chômage partiel, au même niveau que le motif de réduction des débouchés et des commandes.
- En novembre 2020, 2,9 millions de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit environ 16 % des salariés du privé), après 1,8 million (révisé) en octobre, soit + 64 %. Cette forte hausse est portée par les secteurs les plus affectés par les mesures de restriction prises dans le cadre du reconfinement fin octobre 2020, notamment le commerce (+ 374 000, soit plus du double par rapport à octobre), l'hébergement et la restauration (+ 209 000, soit + 41 %), le secteur des « autres activités de services » (+ 169 000, soit presque le double du mois d'octobre) et les services aux entreprises (+ 147 000 soit + 63 %). En revanche, contrairement aux mois de mars et d'avril 2020, le recours à l'activité partielle dans l'industrie et dans la construction reste contenu en novembre.
- Le recours à la formation se stabilise pour les salariés en chômage partiel (16 %, comme en octobre), notamment via une subvention du FNE-Formation (6 %, stable). D'autre part, 4 % des salariés se trouvent dans une entreprise où un accord sur l'activité partielle de longue durée est en vigueur à la date du 30 novembre (comme en octobre), et 7 % dans une entreprise où des négociations sont en cours ou prévues (stable également).

- La stratégie nationale de lutte contre l'épidémie autorise désormais les entreprises à proposer à leurs salariés volontaires des tests de dépistage rapides antigéniques. Début décembre, 8 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a déjà proposé ces tests à ses employés. À l'opposé, trois salariés sur dix travaillent dans une entreprise qui n'envisage pas d'en proposer. Six salariés sur dix sont dans une entreprise qui ne sait pas encore si elle en proposera. Par ailleurs, 46 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a fait appel aux services de santé au travail dans sa stratégie de prévention sanitaire contre la Covid-19, et cela a été utile dans 88 % des cas.
- L'effet des mesures de protection sanitaires ainsi que d'adaptation de l'organisation du travail sur la productivité ou les coûts est en légère augmentation par rapport au mois précédent : 48 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité ou augmenté les coûts, après 45 % début novembre.
- Début décembre, l'incertitude des entreprises concernant la reprise de l'activité diminue et les perspectives ne se dégradent pas. La part d'entreprises qui ne savent pas dater le retour à la normale diminue de 4 points par rapport au mois précédent (31 % des salariés début décembre). Les entreprises indiquant que l'activité est déjà revenue à la normale ou qui anticipent que ce sera le cas d'ici moins de 3 mois sont plus nombreuses et représentent 36 % de l'emploi salarié (après 33 % début novembre), alors que celles qui indiquent que l'activité a été affectée de manière durable et mettra plus d'un an pour revenir à la normale représentent toujours 13 % de l'emploi salarié début décembre. Les secteurs dont l'activité serait la plus affectée de manière durable restent l'hébergement restauration, les transports et entreposage et la fabrication de matériels de transport.
- Interrogées sur quatre mesures liées au plan de relance (l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, l'aide à l'apprentissage, l'aide au contrat de professionnalisation et l'activité partielle de longue durée), les entreprises indiquent une intention de recours légèrement en hausse par rapport à novembre, pour trois des quatre mesures indiquées. Seule l'activité partielle de longue durée voit son intention de recours légèrement diminuer. Comme les mois précédents, l'intention de recours à ces mesures est importante pour l'aide à l'apprentissage et pour l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans : début décembre, 49 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a l'intention de recourir à la mesure d'aide à l'apprentissage, ou y recourt déjà, et 45 % pour la mesure d'aide à l'embauche d'un jeune (respectivement 48 % et 42 % début novembre).

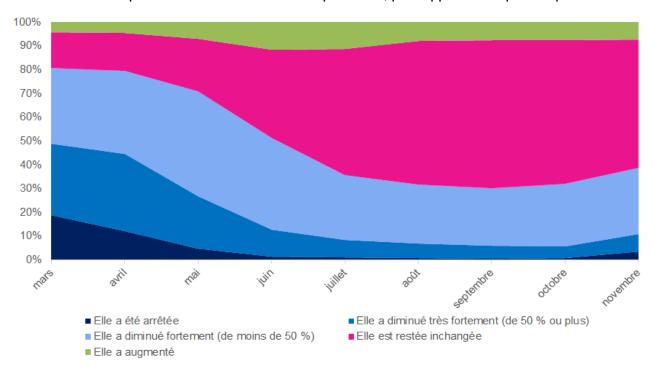
En novembre, l'activité se dégrade avec le reconfinement, mais résiste mieux que lors du premier confinement

En novembre, l'activité se détériore significativement avec la mise en place du reconfinement : 39 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a diminué du fait de la crise sanitaire (après 32 % en octobre¹, 30 % en septembre, 32 % en août, 36 % en juillet et 51 % en juin), dont 11 % dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié (après 6 % en octobre et en septembre, 7 % en août, 9 % en juillet et 13 % en juin, Graphique 1). Les pertes d'activité sont toutefois bien moins marquées que lors du premier confinement : en avril, les entreprises dont l'activité avait diminué du fait de la crise représentaient 80 % des salariés (et 81 % en mars), et celles dont l'activité était à l'arrêt 12 % des salariés (et 19 % en mars).

Plus de la moitié des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité est inchangée en novembre malgré la crise sanitaire (54 %, après 61 % en octobre - contre 16 % en avril et 15 % en mars). Enfin, la part de salariés qui sont employés dans des entreprises dont l'activité a augmenté du fait de la crise par rapport à ce qui était prévu reste stable en novembre (7 % après 8 % en octobre - contre 5 % en avril et 4 % en mars).

Graphique 1 – Évolution de l'activité depuis le premier confinement (en % de salariés)

Question : Au cours du mois de novembre, comment l'activité de votre établissement/entreprise at-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?



Source: Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ: salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales; France (hors Mayotte).

4

¹ Les chiffres du mois précédent ont été révisés en imputant une réponse aux entreprises nouvellement répondantes de décembre en fonction de leur taille, de leur secteur d'activité et de leur réponse du mois de décembre .

Les petites entreprises sont davantage touchées par le reconfinement

La situation est très différente selon la taille de l'entreprise. L'arrêt total de l'activité touche davantage les plus petites entreprises : les entreprises de 10 à 19 salariés à l'arrêt en novembre emploient 11 % des salariés dans la tranche d'effectifs de 10 à 19 salariés et 6 % dans la tranche de 20 à 49 salariés (après 1 % en octobre dans les deux cas), contre 2 % des salariés des entreprises de 250 salariés ou plus (après moins de 1 % en octobre, Tableau 1).

Par ailleurs, les très grandes entreprises sont aussi celles qui rapportent le plus fréquemment une hausse de l'activité en novembre du fait de la crise sanitaire. La part de salariés travaillant dans une entreprise de 500 salariés ou plus dont l'activité a augmenté par rapport à ce qui était prévu se stabilise à 10 % en novembre (comme en octobre), alors qu'elle oscille entre 4 % et 6 % pour les autres tailles d'entreprises plus petites (stable par rapport au mois précédent).

Les très grandes entreprises sont néanmoins davantage touchées par des baisses d'activité de moins de 50 % : 33 % des salariés travaillant dans les entreprises de 500 salariés ou plus sont concernés par des baisses de moins de moitié de l'activité (après 30 % en octobre), contre 27 % pour les salariés des entreprises de taille moyenne (entre 50 et 499 salariés, après 23 % en octobre), 23 % pour les salariés des entreprises de 20 à 49 salariés (stable par rapport au mois précédent), et 22 % pour les salariés des entreprises de 10 à 19 salariés (après 26 % en octobre).

Tableau 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité (en % de salariés)

Question : Au cours du mois de novembre, comment l'activité de votre établissement/entreprise at-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?

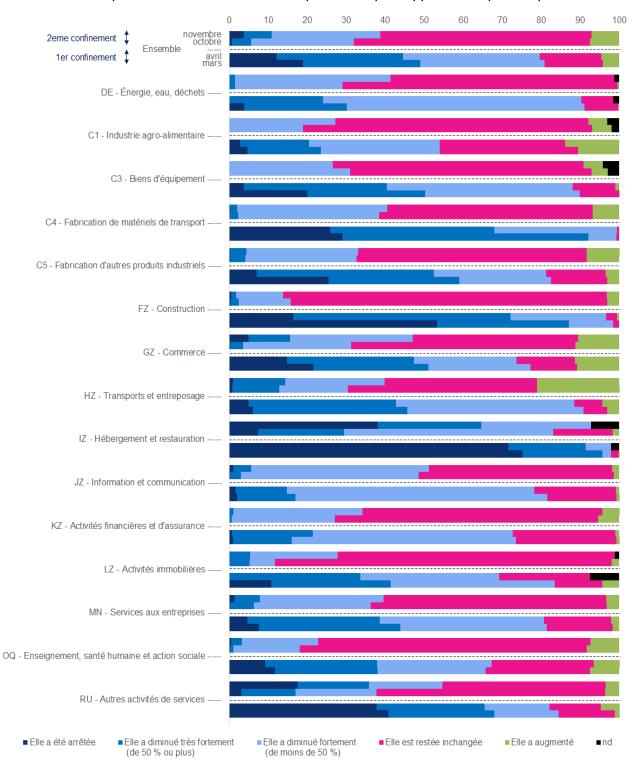
	Elle a diminué très Elle a été arrêtée fortement (de 50 % ou plus)		Elle a diminué fortement (de moins de 50 %)	Elle est restée inchangée	Elle a augmenté
Ensemble					
novembre	3,7	7,2	27,9	54,1	7,1
octobre	0,7	5,0	26,3	60,5	7,5
septembre	0,5	5,4	24,4	62,0	7,7
août	0,9	6,1	24,7	60,2	8,0
juillet	1,0	7,5	27,4	52,8	11,3
juin	1,4	11,4	38,5	37,1	11,6
mai	4,9	21,9	44,1	22,0	7,0
avril	12,2	32,4	35,0	15,8	4,6
10 - 19 salariés					
novembre	11,0	8,6	22,1	54,2	4,0
octobre	1,4	6,5	26,1	61,9	4,1
septembre	1,0	6,5	22,7	63,0	6,8
août	2,5	6,5	19,4	65,0	6,5
juillet	2,0	7,4	23,6	55,3	11,7
juin	3,0	14,3	29,3	42,7	10,6
mai	12,1	25,9	35,4	22,3	4,3
avril	26,1	33,5	24,3	12,7	4,6
20 - 49 salariés					
novembre	6,0	8,2	22,9	58,4	4,5
octobre	1,4	6,0	22,8	65,3	4,5
septembre	0,7	6,1	21,6	64,6	7,0
août	1,8	7,2	19,7	65,1	6,3
juillet	1,2	6,1	25,8	55,3	11,7
juin	2,1	11,7	32,9	41,6	11,7
mai	7,5	21,4	41,1	23,1	6,9
avril	18,9	35,3	26,2	13,6	6,0
50 - 99 salariés					
novembre	3,3	8,0	26,2	57,6	4,9
octobre	0,8	5,5	23,7	63,8	6,2
septembre	0,4	5,4	21,3	64,0	8,9
août	1,0	5,9	21,9	63,6	7,6
juillet	0,9	6,8	23,3	56,6	12,4
juin	1,7	9,9	32,9	44,9	10,7
mai	5,8	22,7	37,0	27,7	6,8
avril	12,8	32,5	28,1	19,2	7,4
100 - 249 salariés					
novembre	2,5	6,4	26,7	58,1	6,3
octobre	0,7	4,7	22,6	64,9	7,1
septembre	0,4	3,6	23,4	63,5	9,1
août	0,9	5,2	21,2	65,0	7,7
juillet	1,2	5,4	25,8	56,8	10,8
juin	1,8	8,3	36,8	41,5	11,6
mai	3,4	21,4	42,4	26,1	6,7
avril	10,2	34,0	33,2	18,4	4,1
250 - 499 salariés					
novembre	2,1	5,8	26,8	60,5	4,8
octobre	0,9	4,2	22,5	66,5	6,0
septembre	0,8	4,0	23,5	62,8	8,8
août	0,8	6,9	21,4	64,1	6,8
juillet	1,2	7,4	24,1	56,5	10,9
juin	1,2	9,9	36,7	42,0	10,2
mai	3,2	20,5	45,9	24,8	5,5
avril	9,0	31,7	35,5	19,0	4,7
500 salariés ou +	-,-		,	,-	
novembre	1,6	6,9	32,5	48,6	10,4
octobre	0,2	4,5	30,4	54,6	10,3
septembre	0,4	5,9	27,2	59,5	7,1
août	0,2	5,8	30,8	53,5	9,6
	0,5	9,0	31,4	48,1	11,0
juillet					
juillet juin	0.5	12,3	45,7	29,1	
	0,5 2,6			29,1 18,0	12,4 8,3

Note de lecture : au cours du mois de novembre, 3,7 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été totalement arrêtée.

Source: Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Les effets de la crise sur l'activité restent très différents selon les secteurs d'activité (Graphique 2).

Graphique 2 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité par secteur (en % de salariés) Question : Au cours du mois de novembre, comment l'activité de votre établissement/entreprise at-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?



Note de lecture : au cours du mois de novembre, 38,1 % des salariés du secteur de l'hébergement restauration travaillent dans une entreprise où l'activité a été totalement arrêtée, après 7,5 % en octobre, contre respectivement 71,5 % et 75,2 % en avril et en mars.

Source: Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

En novembre, mois de reconfinement et de fermeture des commerces dits « non essentiels », les secteurs les plus touchés par les fortes baisses de l'activité demeurent l'hébergement restauration et les « autres activités de service », qui comprend les arts, spectacles et activités récréatives. L'arrêt total ou la baisse d'activité de plus de moitié concerne 65 % des salariés du secteur de l'hébergement restauration (après 30 % en octobre) et 36 % des salariés des autres activités de service (après 17 % en octobre) - et, en leur sein, 59 % des salariés dans les arts et spectacles (après 34 % en octobre). Les secteurs du commerce et des transports sont également fortement impactés par le reconfinement : les arrêts ou baisses d'activités supérieures à 50 % représentent respectivement 16 % et 14 % des salariés de ces secteurs (après respectivement 4 % et 13 % des salariés en octobre), du fait notamment du commerce et réparation d'automobiles et de motocycles pour le secteur du commerce, et du transport aérien et dans une moindre mesure du transport maritime et de l'entreposage pour le secteur des transports. Néanmoins, ce sont aussi les deux secteurs qui connaissent le plus de hausse d'activité du fait de crise sanitaire. Celle-ci concerne 21 % des salariés dans le secteur des transports (stable par rapport à octobre), du fait quasi intégralement des activités de poste et de courrier, et 11 % des salariés dans le secteur du commerce (stable aussi) principalement dans le commerce de détail hors automobiles et motocycles. Les augmentations de l'activité sont aussi importantes dans les secteurs de la fabrication d'autres produits industriels (8 %, comme en octobre) et de l'enseignement privé, santé humaine privée et action sociale (7 % après 8 % en octobre), du fait notamment de la santé privée (14 % après 18 % des salariés en octobre).

Les baisses d'activité de moins de moitié concernent principalement l'information communication (46 % des salariés en novembre – dont 73 % dans la télécommunication -, stable par rapport à octobre), l'énergie (40 % après 28 %), la fabrication de matériels de transport (39 % après 36 %), les activités financières et d'assurances (33 % après 27 %) et les services aux entreprises (32 % après 30 % en octobre).

Enfin, les entreprises dont l'activité est restée inchangée malgré le reconfinement représentent la très grande majorité des salariés dans le secteur de la construction (83 % en novembre après 81 % en octobre), et sont aussi particulièrement présentes dans les activités immobilières (71 %, après 86 %), l'enseignement privé, la santé humaine privée et l'action sociale (70 % - dont 81 % dans l'enseignement privé - après 74 % en octobre), l'industrie agro-alimentaire (65 % après 74 %), les biens d'équipement (64 % après 62 %), les activités financières et d'assurance (62 % après 68 % en octobre) et la fabrication d'autres produits industriels (59 %, comme en octobre) sous l'impulsion notamment de l'industrie pharmaceutique (84 % après 82 %).

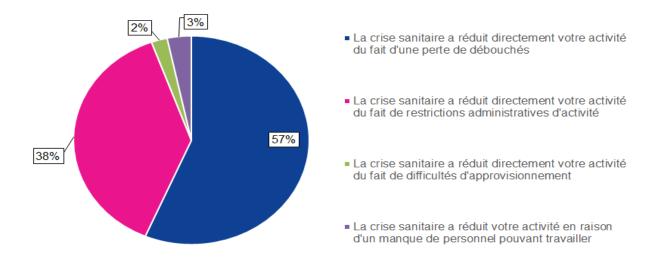
Dans la plupart des secteurs, les pertes d'activités liés au reconfinement sont très largement inférieures à celles observées lors du premier confinement. Le constat est particulièrement vrai dans les secteurs de la construction (14 % des entreprises ont une activité qui a diminué en novembre du fait de la crise, contre 97 % en avril), des biens d'équipements (31 % de baisse d'activité en novembre, contre 88 % en avril), de la fabrication de matériels de transport (41 % de baisse d'activité, contre 99 % en avril), des transports (40 %, contre 89 % en avril), de la fabrication d'autres produits industriels (33 %, contre 81 % en avril) et dans l'enseignement et la santé privés (23 % en novembre, contre 67 % en avril).

Malgré le reconfinement et la hausse des restrictions administratives d'activité, les pertes d'activité sont encore dues majoritairement à un choc de demande

Avec le durcissement des mesures de restrictions sanitaires, la perte de débouchés recule mais reste, en novembre, la cause majoritaire de la réduction d'activité (57 %, après 64 % le mois précédent et 80 % en septembre). En conséquence du reconfinement, la part de salariés qui travaillent dans une entreprise dont l'activité a diminué pour cause de restrictions administratives est de nouveau en forte hausse ce mois-ci (38 %, après 26 % en octobre et 9 % en septembre²). Le manque de personnel pouvant travailler (3 %, après 8 % en octobre) ou les difficultés d'approvisionnement (2 % après 3 % en octobre) restent eux minoritaires (Graphique 3), à des niveaux bien inférieurs au mois d'avril (respectivement 14 % et 12 %).

Graphique 3 - Causes de la diminution de l'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 57 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a diminué en novembre du fait d'une perte de débouchés.

Source: Dares, enquête Acemo Covid, décembre 2020.

Champ: salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extra territoriales; France (hors Mayotte).

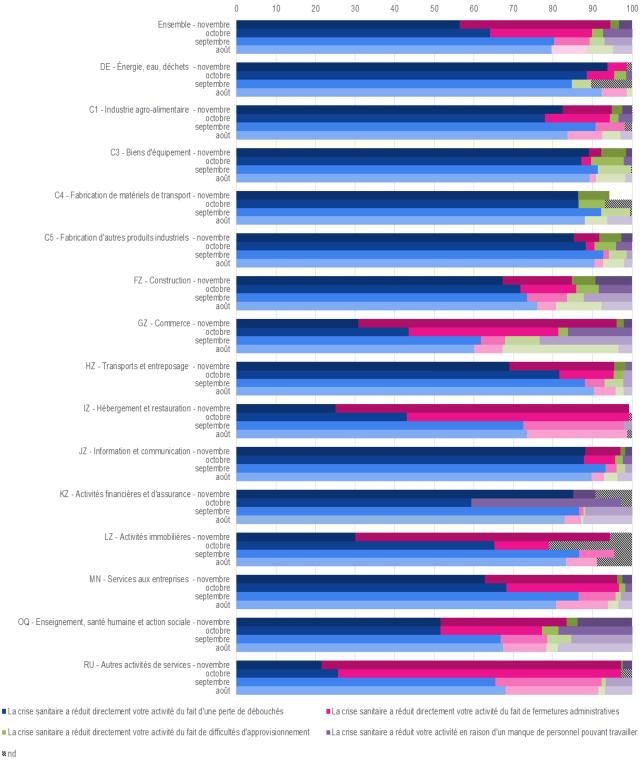
Les pertes d'activité liées aux restrictions administratives d'activité concernent principalement les autres activités de services (76 % en novembre - du fait principalement des arts et spectacles :89 % - après 72 % en octobre), l'hébergement restauration (74 %, après 56 % en octobre), le commerce (65 % après 38 % en octobre, du fait notamment de la fermeture des commerces dits « non essentiels »), ainsi que les activités immobilières où elles progressent très fortement (64 %, après 14 % en octobre).

La baisse d'activité liée à une perte de débouchés est fréquente dans les secteurs de l'énergie (94 % après 89 % en octobre), des biens d'équipement (89 % après 87 %), de l'information communication (88 %, comme en octobre), de la fabrication de matériels de transports (86 % après 87 %), de la fabrication d'autres produits industriels (85 % après 88 %), des activités financières et d'assurance (85 % après 59 %) et de l'industrie agro-alimentaire (83 % après 78 % en octobre, Graphique 4).

² La modalité « restrictions administratives » a remplacé la modalité « fermetures administratives » à partir du mois d'octobre.

Graphique 4 - Causes de la diminution de l'activité, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 57 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été diminuée par la crise en novembre du fait d'une perte de débouchés.

Source: Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Les fermetures administratives touchent davantage les plus petites entreprises

À la date du 30 novembre, les principales difficultés éprouvées par les entreprises relèvent du manque de débouchés : les entreprises qui en font état représentent 26 % de l'emploi salarié fin novembre, après 25 % fin octobre. Celles-ci sont davantage citées par les entreprises de grande taille, notamment celles de 500 salariés ou plus (30 % des salariés fin novembre). Les préoccupations financières viennent ensuite (22 % après 21 % fin octobre), en légère progression en novembre du fait des petites entreprises.

Les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires, qui progressent très fortement avec la taille de l'entreprise (26 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus contre 12 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés, Tableau 2), diminuent ce mois-ci et représentent 20 % des salariés fin novembre (après 23 % fin octobre). Les difficultés liées au manque de personnel pèsent pour 13 % de l'ensemble des salariés contre 7 % pour les difficultés d'approvisionnement, toutes deux stables par rapport à octobre.

Au 30 novembre, les difficultés liées à des fermetures administratives progressent par rapport au mois précédent et concernent 16 % des salariés (après 13 % fin octobre). Les entreprises évoquant des difficultés liées aux fermetures administratives sont moins nombreuses que lors du premier confinement où elles représentaient près d'un quart des salariés (24 % fin mars et fin avril). Enfin, un peu plus d'un quart des salariés sont employés dans des entreprises qui ne rencontrent aucune difficulté particulière fin novembre (26 %, après 27 % le 30 octobre). Les petites entreprises sont plus nombreuses à indiquer ne rencontrer aucune difficulté particulière (29 % des salariés des entreprises de 10 à 49 salariés contre 24 % des entreprises de 500 salariés ou plus), mais elles sont davantage touchées par les fermetures administratives (23 % des salariés des entreprises de 10 à 49 salariés contre 15 % des entreprises de 500 salariés ou plus).

Tableau 2 - Principales difficultés rencontrées, par taille d'entreprise (en % de salariés)

Question : À la date du 30 novembre, quelles sont vos principales difficultés rencontrées ?

	Ensemble	10 - 19 salariés	20 - 49 salariés	50 - 99 salariés	100 - 249 salariés	250 - 499 salariés	500 et + salariés
Gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, etc.)	20,2	12,3	13,4	20,2	17,9	19,9	25,8
Difficultés financières	21,5	21,8	20,1	19,0	19,4	18,4	24,0
Manque de débouchés	26,4	23,2	23,4	23,1	25,2	24,8	29,9
Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)	6,5	6,3	6,3	6,1	6,8	6,3	6,6
Fermeture administrative	16,4	22,5	19,1	16,3	15,5	13,0	15,0
Manque de personnel	12,6	9,3	12,0	17,1	14,0	14,6	11,6
Autre(s)	14,0	10,2	11,0	12,1	12,2	14,0	17,2
Difficultés liées à l'aval (problème de transport, etc.)	2,7	2,5	3,4	2,9	2,8	2,6	2,3
Aucune difficulté rencontrée	26,2	29,2	29,8	25,5	26,4	26,5	24,1

Note de lecture : au 30 novembre, 21,5 % des salariés travaillent dans une entreprise qui fait état de difficultés financières.

Source: Dares, enquête Acemo Covid, novembre 2020.

Les difficultés rencontrées varient d'un secteur à l'autre

Au 30 novembre, les difficultés liées aux fermetures administratives sont plus souvent citées que le mois précédent dans la plupart des secteurs et concernent principalement l'hébergement restauration (69 % de l'emploi salarié, après 64 % fin octobre), les « autres activités de service » (43 % après 36 %, dont 67 % après 59 % dans les arts et spectacles), le commerce (30 % après 20 % fin octobre), et dans une moindre mesure dans les activités immobilières (20 % après 14 %) et les services aux entreprises (18 % après 15 %).

Les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires refluent dans l'ensemble des secteurs, excepté les transports (21 % après 18 %). Elles demeurent marquées dans le secteur de l'énergie (40 %, stable), de l'enseignement privé, de la santé privée et de l'action sociale (31 % après 32 %) et de l'information et communication (30 % après 33 %), du fait des télécommunications (77 % après 78 % fin octobre).

La situation est plus hétérogène en ce qui concerne les difficultés financières. Alors qu'elles ne représentent fin novembre que 5 % de l'emploi salarié dans les activités financières et d'assurance (stable), 11 % dans les activités immobilières (après 9 % fin octobre) et 13 % dans l'industrie agro-alimentaire (après 11 %), elles sont très importantes dans l'hébergement restauration (53 % après 42 % fin octobre), la fabrication de matériels de transports (34 %, après 35 %), l'énergie (32 %, comme fin octobre), les autres activités de services (29 % après 25 %), les transports (26 %, stable) et l'information communication (26 % après 27 %).

Les difficultés tenant au manque de débouchés sont majoritairement citées dans la fabrication de matériels de transport (52 % après 46 %), l'information et communication (50 % après 48 %), et à un degré moindre dans la fabrication de biens d'équipement (38 %, stable), l'hébergement restauration (36 %, après 40 %) et la fabrication d'autres produits industriels (35 % après 33 %). Elles demeurent à l'inverse peu présentes dans les activités immobilières (12 % après 9 %), l'enseignement privé (13 % après 11 %) et l'énergie (13 % après 14 % fin octobre).

Les difficultés d'approvisionnement sont globalement très peu citées, mis à part dans les secteurs de la fabrication de matériels de transport (30 % fin novembre, après 26 % fin octobre), des biens d'équipement (16 % après 15 %) et de la fabrication d'autres produits industriels (11 %, comme fin octobre).

Enfin, le manque de personnel est particulièrement présent dans l'enseignement privé, la santé humaine privée et l'action sociale (34 % après 38 %) – du fait des secteurs de la santé privée (39 % fin novembre) et de l'action sociale (38 %) - et dans l'industrie agro-alimentaire (17 % après 21 %), alors que la part de salariés travaillant dans une entreprise qui ne rencontre aucune difficulté varie entre 3 % dans l'hébergement restauration (après 7 % fin octobre) et 36 % dans les activités immobilières (après 35 %) et la construction (stable).

Les réductions d'effectifs restent limitées malgré le reconfinement

Les entreprises ayant diminué leurs effectifs représentent 16 % des salariés fin novembre, part qui est stable par rapport au mois précédent mais plus importante que lors du premier confinement (13 % fin avril et 11 % fin mars, Tableau 3). La hausse est marquée dans les secteurs du commerce (17 % après 13 % fin octobre - et 16 % fin avril) et des activités immobilières, même si dans ce dernier elles restent particulièrement faibles en comparaison des autres secteurs et du premier confinement (5 % après 2 % fin octobre, contre 14 % fin avril).

La part de salariés travaillant dans des entreprises qui ont vu leurs effectifs augmenter est également stable fin novembre (5 %, comme en octobre) et s'approche de son niveau de fin avril (4 %). Elle baisse dans les secteurs de la construction (3 % après 5 % fin octobre) et de l'industrie agro-alimentaire (4 % après 6 %), alors qu'elle est en hausse dans le secteur de la fabrication de matériels de transport (4 % après 2 %). Au 30 novembre, le secteur qui reste le plus concerné par les

augmentations d'effectifs est le secteur de l'enseignement privé, de la santé humaine privée et de l'action sociale (9 %, stable).

Enfin, la part de salariés travaillant dans des entreprises dont les effectifs sont restés constants reste de 80 % fin novembre (comme fin octobre). Cependant, les secteurs sont différemment impactés : la part des salariés travaillant dans des entreprises dont les effectifs sont constants diminue dans les secteurs des activités immobilières, du commerce et de la fabrication de matériels de transport (- 3 points pour ces trois secteurs) pour s'établir à respectivement à 91 %, 78 % et 72 %, alors qu'elle augmente dans la construction (90 % fin novembre après 86 % le mois précédent).

Tableau 3 - Évolution des effectifs du fait de la crise par taille d'entreprise (en % de salariés)

Question : À la date du 30 novembre, comment ont évolué vos effectifs (hors intérimaires) du fait de la crise sanitaire ?

	30 nov	31 oct	30 sept	31 août	31 juillet	30 juin	31 mai	30 avril	31 mars
Ensemble									
Vos effectifs ont diminué	15,5	15,1	16,4	13,2	13,2	13,5	14,2	13,1	11,1
Vos effectifs sont restés constants	79,7	79,6	76,3	81,7	81,1	78,9	81,5	82,5	85,5
Vos effectifs ont augmenté	4,7	5,4	7,3	5,0	5,8	7,7	4,3	4,4	3,4
10 - 19 salariés									
Vos effectifs ont diminué	12,6	12,0	14,3	12,0	11,9	10,6	11,8	8,8	10,5
Vos effectifs sont restés constants	84,7	84,2	78,8	83,5	82,9	85,6	85,6	88,7	88,1
Vos effectifs ont augmenté	2,7	3,8	6,9	4,4	5,2	3,9	2,7	2,5	1,4
20 - 49 salariés									
Vos effectifs ont diminué	11,2	12,6	14,6	13,7	12,9	13,3	11,1	11,2	10,8
Vos effectifs sont restés constants	84,6	83,4	76,8	81,8	81,3	80,8	84,0	84,5	87,1
Vos effectifs ont augmenté	4,2	4,1	8,6	4,5	5,8	5,8	4,9	4,3	2,1
50 - 99 salariés									
Vos effectifs ont diminué	14,1	13,7	14,3	14,9	13,3	13,5	13,4	11,2	10,1
Vos effectifs sont restés constants	79,5	79,9	76,8	78,8	78,7	79,4	79,8	81,8	84,6
Vos effectifs ont augmenté	6,4	6,4	8,9	6,3	8,0	7,1	6,8	7,0	5,2
100 - 249 salariés									
Vos effectifs ont diminué	15,4	14,5	15,2	13,7	14,3	13,6	14,6	12,8	11,7
Vos effectifs sont restés constants	78,2	77,8	76,5	80,3	79,1	78,6	80,3	82,0	83,8
Vos effectifs ont augmenté	6,4	7,7	8,3	6,0	6,7	7,7	5,1	5,2	4,5
250 - 499 salariés									
Vos effectifs ont diminué	15,2	14,4	15,3	15,5	13,7	14,1	16,9	15,5	13,9
Vos effectifs sont restés constants	78,7	79,1	77,5	78,0	79,5	78,5	78,8	79,5	83,3
Vos effectifs ont augmenté	6,0	6,4	7,1	6,5	6,8	7,5	4,3	5,0	2,9
500 salariés ou +									
Vos effectifs ont diminué	18,5	17,5	18,8	12,3	13,2	14,1	15,5	14,9	10,8
Vos effectifs sont restés constants	77,3	77,4	74,9	83,3	82,1	76,2	81,0	81,1	85,4
Vos effectifs ont augmenté	4,2	5,0	6,2	4,4	4,7	9,7	3,5	4,0	3,7

Note de lecture : au 30 novembre 2020, 15,5 % des salariés travaillent dans une entreprise où les effectifs ont diminué du fait de la crise sanitaire.

Source: Dares, enquête Acemo Covid. 2020.

Les annulations ou reports d'embauches représentent la majorité des réductions d'effectifs

Ces réductions d'effectifs passent majoritairement par l'annulation ou le report d'embauches prévues (57 % après 58 % fin octobre). Les non-renouvellements de CDD, très fréquents lors du premier confinement, restent stables malgré le reconfinement (52 % après 51 % fin octobre). Enfin, la part des ruptures conventionnelles est en recul pour la première fois depuis mai, à 23 % après 26 % fin octobre.

Les grandes entreprises ont très largement eu recours à des annulations ou reports d'embauches prévues (65 % après 67 % fin octobre) et à des non-renouvellements de CDD (67 % après 65 %) pour réduire leurs effectifs, alors que les petites entreprises dont les effectifs ont diminué du fait de la crise ont plutôt eu recours à l'annulation ou le report d'embauches prévues (43 % après 48 % fin octobre).

Les non-renouvellements de CDD ont été particulièrement mis en œuvre dans la fabrication de matériels de transports (78 % après 81 % fin octobre), le commerce (61 % après 63 %) et les transports et l'entreposage (60 % après 58 %). Ils sont en forte hausse dans les secteurs de l'industrie agro-alimentaire (54 % après 43 %) et de la fabrication d'autres produits industriels (48 % après 39 % fin octobre), et en net recul dans le secteur de la construction (27 % après 35 %). L'annulation ou le report d'embauches prévues est très fréquent dans les transports (84 % après 81 %), les activités financières et d'assurance (83 % après 89 %) et la fabrication de matériels de transports (79 % après 81 %). Les licenciements de CDI sont, eux, plus répandus dans l'énergie (en net recul, 39 % fin novembre après 56 % fin octobre). Enfin, les secteurs qui ont le plus recouru à des ruptures conventionnelles sont ceux de l'énergie (72 % après 34 %), du service aux entreprises (31 % après 33 %) et de l'information communication (30 % après 34 %).

Le recours au chômage partiel progresse en novembre

En novembre, le recours au chômage partiel progresse de nouveau : 39 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel, après 28 % en octobre, 25 % en septembre et 31 % en août (Graphique 5). Il reste bien inférieur à son point haut atteint en mai (73 %) ou au recours observé lors du premier confinement (63 % en avril et 59 % en mars). Il est en forte hausse ce mois-ci dans les « autres activités de service » (57 % - du fait notamment des arts et spectacles (77 %) - après 24 % en octobre), le commerce (46 % après 26 %), l'hébergement restauration (94 % après 78 %), l'industrie agro-alimentaire (29 % après 11 %), l'énergie (26 % après 10 %) et les activités immobilières (25 % après 7 %).

Encadré 1 - 2,9 millions de salariés auraient effectivement été en activité partielle au mois de novembre 2020, pour un total de 233 millions d'heures chômées, soit 1,5 million de salariés en EQTP

Avant de pouvoir recourir au dispositif d'activité partielle, les entreprises doivent déposer une demande d'autorisation préalable (DAP) auprès de l'administration. Sur la base des DAP déposées entre le 1er mars et le 20 décembre 2020, 7,3 millions de salariés étaient susceptibles d'être placés en activité partielle au mois de novembre 2020. Toutefois, le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle ce mois-là peut s'avérer *in fine* inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu'une partie du nombre de salariés autorisés par l'administration. En définitive, seules les demandes d'indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle. Au 20 décembre, les demandes d'indemnisation pour le mois de novembre concernaient 1,6 million de salariés mais toutes les demandes pour ce mois n'ont pas encore été déposées, les entreprises disposant d'un délai d'un an pour faire leur demande d'indemnisation.

Dans ce contexte, pour estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle en novembre, il est nécessaire d'anticiper les demandes d'indemnisations qui vont arriver ultérieurement au titre de ce mois. À cette fin, les données administratives (DAP et DI) disponibles au 20 décembre sont complétées par les réponses des entreprises à l'enquête Acemo-Covid-19, cette dernière permettant d'estimer le non-recours effectif à l'activité partielle pour les entreprises qui avaient pourtant déposé une DAP.

Il en ressort qu'en novembre 2020, 2,9 millions³ de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit environ 16 % des salariés du privé), après 1,8 million en octobre, soit + 64 %. Cette forte hausse sur un mois est portée par les secteurs les plus affectés par les mesures de restriction prises dans le cadre du reconfinement fin octobre 2020, notamment le commerce (+ 374 000, soit plus du double par rapport à octobre), l'hébergement et la restauration (+ 209 000, soit + 41 %), le secteur des « autres activités de services », qui inclut notamment les arts, spectacles et activités récréatives (+ 169 000 soit presque le double du mois d'octobre) et les activités de services aux entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien aux entreprises, + 147 000 soit + 63 %). Ces quatre secteurs expliquent plus des trois quarts de la hausse du nombre de salariés en activité partielle en novembre par rapport à octobre. En revanche, contrairement aux mois de mars et d'avril, le recours à l'activité partielle dans l'industrie et dans la construction reste contenu en novembre.

Les trois secteurs ayant le plus grand nombre de salariés en activité partielle au mois de novembre seraient l'hébergement-restauration (722 000 salariés; graphique A), le commerce (685 000 salariés), ainsi que les services aux entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, 380 000 salariés). Les secteurs ayant les plus forts taux de recours à l'activité partielle seraient l'hébergement-restauration, pour lesquels environ 63 % des salariés du secteur auraient été dans cette situation en novembre, suivi par les « autres activités de service » (47 % des salariés du secteur), ainsi que le commerce, la fabrication de matériels de transport et les activités immobilières (environ 20 % des salariés dans ces trois secteurs). Enfin, les entreprises de moins de vingt salariés concentreraient 44 % des effectifs en activité partielle (graphique B), contre 42 % en octobre ; celles de 250 salariés ou plus en représenteraient 26 %, contre 30 % en octobre.

15

³ Toutes les estimations issues de l'enquête Acemo-Covid-19 sont brutes, c'est-à-dire non corrigées des variations saisonnières.

Encadré 1 (suite)

En novembre 2020, le nombre d'heures chômées au titre de l'activité partielle s'établirait à 233 millions. Cela représenterait 80 heures (soit un peu moins de deux semaines et demie) par salarié

en moyenne et équivaudrait donc à 1,5 million⁴ de salariés travaillant à plein temps sur le mois (après 0,5 million en octobre et 0,5 million en septembre). Le montant d'allocation des salariés au titre des heures chômées pris en charge par l'État et l'Unédic s'élèverait en novembre à 2,3 milliards d'euros (après 0,9 milliard en octobre et en septembre).

Ces estimations doivent être considérées avec prudence et sont susceptibles d'être révisées. Elles reposent sur des hypothèses concernant le comportement de recours à l'activité partielle des entreprises qui n'ont pas encore déposé de demande d'indemnisation. Le tableau ci-dessous indique les révisions apportées, par rapport à la précédente publication, aux valeurs estimées pour les mois allant de mars à octobre 2020. Outre les révisions liées au dépôt des demandes d'indemnisation survenues depuis la dernière publication, les données de mars, avril et mai intègrent une estimation affinée du taux de conversion des DAP en DI pour les établissements ne l'ayant pas encore réalisée.

Tableau récapitulatif

	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions)	6,9	8,4	7,0	3,6	2,0	1,2	1,3	1,8	2,9
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle (millions)	2,1	5,4	2,8	1,4	0,8	0,5	0,5	0,5	1,5
Nombre d'heures (millions)	322	816	429	219	124	68	79	84	233
Montant d'indemnisation (Md€)	3,3	8,6	4,6	2,3	1,4	0,8	0,9	0,9	2,3

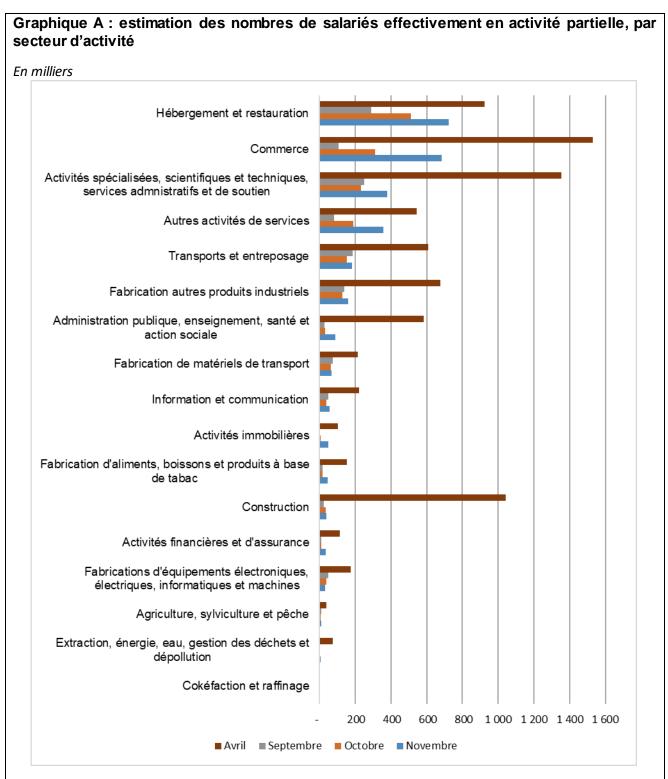
Sources: demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19; estimation Dares.

Tableau des révisions

		mars- 20	avr- 20	m ai- 20	juin- 20	juil- 20	août- 20	sept- 20	oct- 20
Nombre de salariés effectivement placés en activité	Synthèse du 25 novembre	7,0	8,6	7,2	3,6	2,0	1,3	1,3	1,6
partielle (millions)	Publication actuelle	6,9	8,4	7,0	3,6	2,0	1,2	1,3	1,8
Nombre d'EQTP effectivement	Synthèse du 25 novembre	2,2	5,5	2,9	1,5	0,8	0,5	0,5	0,6
placés en activité partielle (millions)	Publication actuelle	2,1	5,4	2,8	1,4	0,8	0,5	0,5	0,5
Nombre d'heures (millions)	Synthèse du 25 novembre	329	837	446	221	125	71	80	89
Nombre a neures (millions)	Publication actuelle	322	816	429	219	124	68	79	84
Montant din demonication (MdC)	Synthèse du 25 novembre	3,3	8,8	4,8	2,4	1,4	0,8	0,9	1,0
Montant d'indemnisation (Md€)	Publication actuelle	3,3	8,6	4,6	2,3	1,4	0,8	0,9	0,9

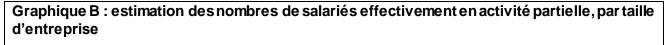
Sources: demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19; estimation Dares.

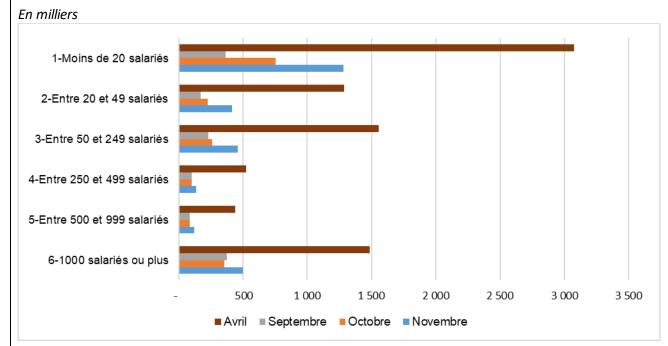
⁴ En retenant que la durée d'un temps plein qui est de l'ordre de 152 heures par mois.



Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle en novembre 2020 est estimé à 722 000 dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares. Champ : salariés ; France.





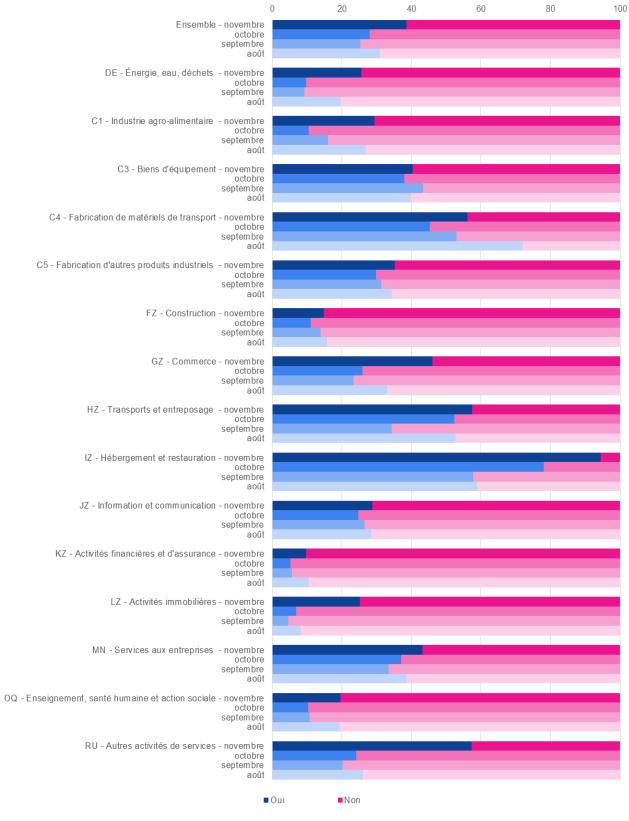
Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle en novembre 2020 pour les entreprises de moins de 20 salariés est estimé à 1 282 000.

 $Sources: demandes \ d'indemnisations \ SIAPART, \ en quête \ Acemo-Covid-19; estimation \ Dares.$

Champ: salariés; France.

Graphique 5 - Recours en chômage partiel, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Au cours du mois de novembre, avez-vous mis une partie de vos salariés en chômage partiel en réponse à la crise sanitaire ?

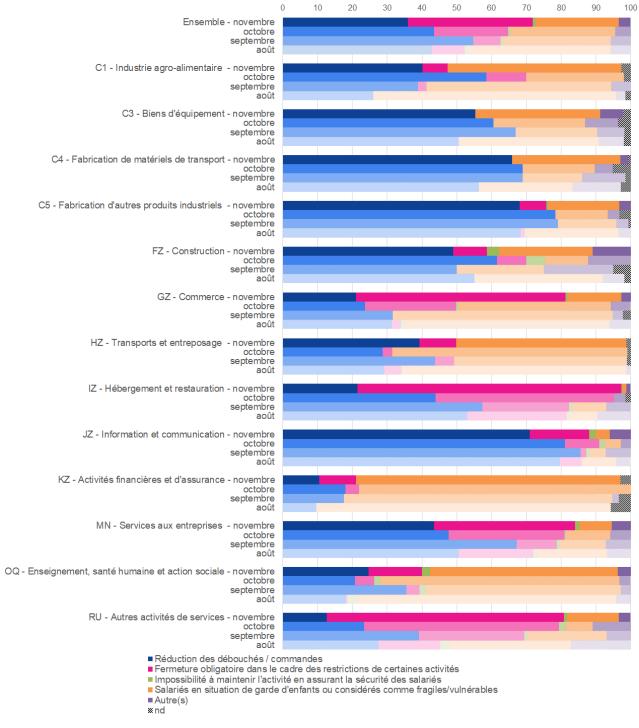


Note de lecture : en novembre, 39 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel.

Source: Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Le recours au chômage partiel pour cause de fermetures progresse encore en novembre et devient aussi fréquent que le recours pour cause de réduction des débouchés

Graphique 6 - Raison principale du recours du chômage partiel, par secteur (en % de salariés) Question : Pour quelle raison principale avez-vous eu recours au chômage partiel ?



Note de lecture : 68 % des salariés des entreprises du secteur de la fabrication d'autres produits industriels ayant eu recours au chômage partiel travaillent dans une entreprise dont la principale raison du recours au chômage partiel en novembre est la réduction de débouchés / commandes.

Source: Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

En novembre, le chômage partiel pour cause de fermetures obligatoires progresse nettement avec le reconfinement (36 %, après 21 % en octobre et 8 % en septembre, Graphique 6). Il devient ainsi le motif principal du chômage partiel le plus souvent évoqué à égalité avec la réduction des débouchés et des commandes (36 % aussi en novembre, après 44 % en octobre et 55 % en septembre). Le chômage partiel pour cause de garde d'enfants ou de vulnérabilité poursuit sa baisse amorcée en août et représente maintenant moins d'un quart des salariés (24 %, après 30 % en octobre et 31 % en septembre)

Les motifs diffèrent en fonction de la taille de l'entreprise : les fermetures obligatoires, souvent évoquées quelle que soit la taille de l'entreprise en novembre, sont un motif de recours au chômage partiel qui diminue à mesure que la taille d'entreprise augmente (59 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés contre 32 % pour les entreprises de 250 salariés ou plus). Inversement, les salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles ou vulnérables ne sont évoqués pratiquement que par les grandes entreprises comme raison principale du recours au chômage partiel (5 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés contre 33 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus).

Le recours à l'activité partielle pour un motif de réduction des débouchés/commandes est particulièrement cité dans les secteurs de l'information communication (71 % après 81 % en octobre), dans la fabrication d'autres produits industriels (68 % après 78 %) et dans la fabrication de matériels de transport (66 %, après 69 %). Le motif lié aux gardes d'enfants et personnes vulnérables demeure important dans l'enseignement privé, la santé privée et de l'action sociale (54 % après 69 % en octobre), l'industrie agro-alimentaire (50 % après 28 %) et les transports (49 % après 68 %). C'est aussi la raison quasi exclusivement évoquée dans les activités financières et d'assurance (76 % après 78 %), mais ce chiffre est à relativiser car seulement 10 % des salariés de ce secteur travaillent dans une entreprise qui a recours au chômage partiel en novembre.

Enfin, en novembre, avec le reconfinement et la fermeture des commerces dits « non essentiels », le recours au chômage partiel pour cause de fermetures obligatoires concerne principalement l'hébergement et restauration (76 % après 51 % en octobre), les « autres activités de services » (68 % - du fait notamment des arts et spectacles (81 %) - après 56 %), le commerce (60 % après 26 %) et les activités immobilières (51 % après 9 % en octobre).

Le recours à la formation pour les salariés en chômage partiel se stabilise en novembre

En novembre, 16 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a recours à la formation pour ses salariés en chômage partiel (comme en octobre). 6 % travaillent dans une entreprise qui a eu recours à la formation dans le cadre d'une subvention FNE-Formation (comme en octobre), et 5 % dans une entreprise qui a eu recours à la formation sans la subvention FNE-Formation (stable aussi). Ce sont les entreprises de taille moyenne qui ont le plus eu recours à de la formation pour leurs salariés en chômage partiel (21 % pour les entreprises de 100 à 249 salariés contre 7 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés et 18 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus). Le recours à la formation demeure très élevé dans la fabrication de matériels de transport (51 % après 57 % en octobre). À l'inverse, il est particulièrement faible dans les transports (6 % après 4 %) et l'enseignement, et la santé privée (7 % après 3 %).

La part de salariés employés dans une entreprise qui déclare ne pas avoir eu recours à la formation pour ses salariés en chômage partiel est également en hausse en novembre (69 % après 64 % en octobre), notamment dans les activités immobilières (78 % après 65 % en octobre).

À la date du 30 novembre, 4 % des salariés travaillent dans une entreprise où un accord d'activité partielle de longue durée est en vigueur

Fin novembre, la part de salariés employés dans une entreprise où un accord d'activité partielle de longue durée (APLD) est en vigueur se stabilise à 4 % (comme en octobre). Les secteurs ayant le plus eu recours à un accord sur l'APLD sont toujours les biens d'équipement (13 % après 12 %), la fabrication de matériels de transport (12 % après 9 %) et la fabrication d'autres produits industriels (7 % après 8 %).

En outre, 7 % des salariés travaillent dans une entreprise où il est prévu de recourir à l'APLD ou dans laquelle des négociations sont en cours (stable par rapport au mois précédent). C'est particulièrement le cas dans la fabrication de matériels de transport (25 %, stable), les transports et entreposage (17 % après 14 % en octobre), l'hébergement restauration (16 % après 17 %) et la fabrication d'autres produits industriels (14 % après 13 %).

Enfin, 72 % des salariés travaillent dans une entreprise qui n'a pas prévu de recourir à l'APLD (après 70 % fin octobre), en particulier dans le secteur des activités financières et d'assurance (94 % après 92 % fin octobre) et de l'énergie (92 % après 88 %).

Les salariés sur site sont bien plus nombreux qu'au premier confinement

Au cours de la semaine du 23 novembre, près d'un mois après le début du reconfinement et avant la réouverture des commerces dits « non essentiels » le 28 novembre, la proportion de salariés travaillant sur site diminue mais reste malgré tout très importante (59 %, après 65 % fin octobre, Graphique 7). Les salariés sur site sont bien plus nombreux qu'au premier confinement (32 % fin avril et 27 % fin mars). À l'inverse, la part des salariés en télétravail (en moyenne un jour donné au cours de la semaine de référence⁵) progresse et se rapproche des niveaux observés lors du premier confinement (23 %, après 15 % fin octobre, contre 25 % en mars et en avril).

La part de salariés en chômage partiel complet double en novembre (7 % après 3 % fin octobre) mais reste très inférieure aux pics atteints lors du premier confinement (21 % en avril et 25 % en mars). La part de salariés en congés, en baisse du fait des vacances scolaires le mois précédent (5 % après 9 % fin octobre), est sensiblement inférieure aux parts observées lors du premier confinement (9 % en mars et 11 % en avril). De même, la part de salariés en arrêt maladie, plutôt stable depuis le mois de mai, est très inférieure à son niveau du premier confinement (7 % fin novembre, contre 11 % en avril et 13 % en mars). Enfin, les salariés ayant exercé leur droit de retrait demeurent très minoritaires (moins de 1 %).

Le télétravail progresse fortement dans les activités financières et d'assurance (55 % après 35 % fin octobre), l'information communication (66 % après 53 %), les activités immobilières (37 % après 19 %), la fabrication de matériels de transport (31 % après 18 %), les autres activités de services (25 % après 13 %), les biens d'équipement (28 % après 19 %) et le service aux entreprises (34 % après 25 %). Il est plus fréquent qu'au premier confinement dans la fabrication de matériels de transport (31 % fin novembre contre 23 % fin avril) et les transports et entreposage (16 % contre 14 % fin avril), mais est largement moins fréquent dans l'enseignement privé et la santé privée (9 % contre 20 % fin avril).

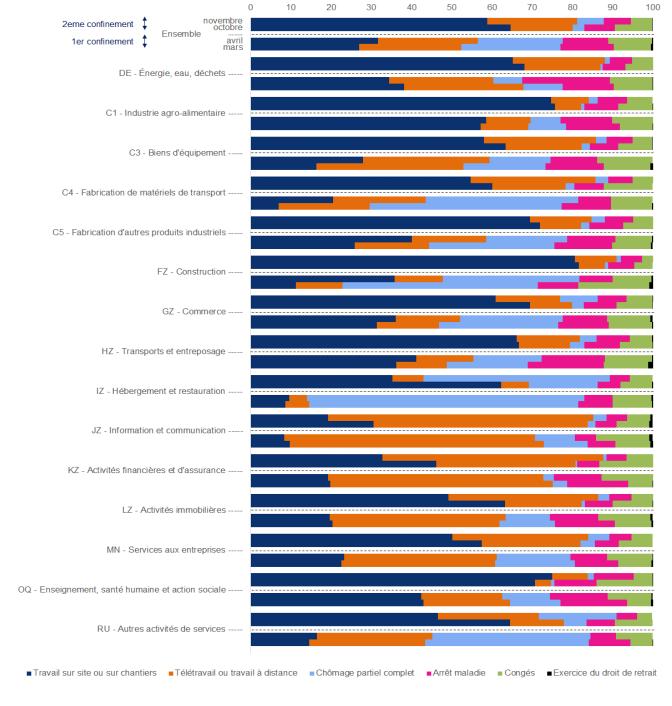
_

⁵ Les entreprises indiquent ici la part de télétravailleurs en moyenne un jour donné au cours de la semaine de référence, sans précision sur le nombre de jours de télétravail par salarié chaque semaine. La part de salariés ayant été en télétravail au cours de la semaine est donc plus élevée dès lors que les salariés en télétravail ne l'ont pas été tous les jours de la semaine. Les résultats concernant la répartition des salariés selon leur usage plus ou moins intensif du télétravail sont présentés un peu plus bas dans cette publication.

La part de chômage partiel complet est très inférieure à celle du premier confinement dans l'ensemble des secteurs, mais elle demeure particulièrement élevée dans l'hébergement restauration (46 % contre 69 % fin avril) et dans les autres activités de services (19 % contre 39 % fin avril). De même, la part de salariés en arrêt maladie est inférieure au premier confinement dans la plupart des secteurs, notamment dans les transports où elle est restée néanmoins importante (8 % après 16 % fin avril et 19 % fin mars).

Graphique 7 - Répartition des salariés au cours de la semaine du 23 novembre et comparaison des deux confinements (en %)

Question : En moyenne au cours de la semaine du 23 novembre, quelle a été la répartition de vos salariés entre ces différentes situations ?



Note de lecture: au cours de la semaine du 23 novembre, 59 % des salariés travaillent sur site.

Source: Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

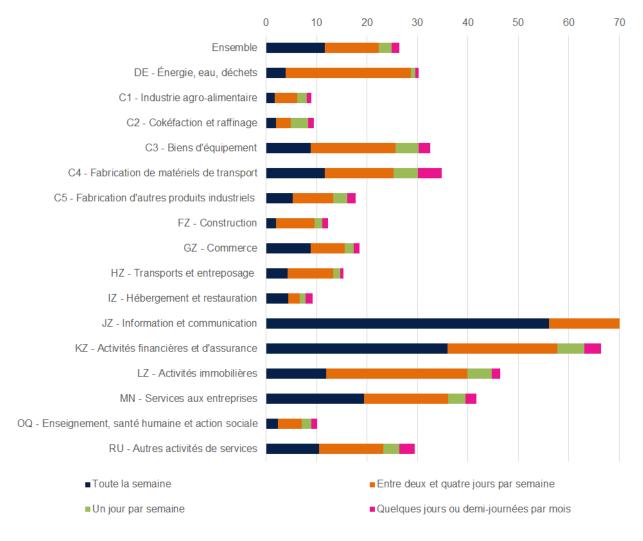
Un peu plus d'un quart des salariés ont été au moins un jour en télétravail au cours du mois de novembre, et 44 % d'entre eux toute la semaine

En novembre, les télétravailleurs sont plus nombreux qu'en octobre : 27 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail, contre 19 % en octobre. Parmi eux, 44 % ont été en télétravail tous les jours de la semaine (soit 12 % de l'ensemble des salariés), 40 % entre deux et quatre jours par semaine (11 % des salariés), 10 % un jour par semaine (3 % des salariés) et 6 % seulement quelques jours dans le mois (2 % des salariés, Graphique 8).

La part de télétravailleurs croit fortement avec la taille de l'entreprise : 16 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail dans les entreprises de 10 à 19 salariés (dont 6 % toute la semaine) contre 34 % dans les entreprises de 500 salariés ou plus (dont 16 % toute la semaine). Alors que seulement 9 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail dans l'industrie agro-alimentaire (après 6 % en octobre) et 10 % dans l'enseignement privé, la santé privé et l'action sociale (après 5 % en octobre), le recours au télétravail est beaucoup plus fréquent dans l'information communication (79 %, après 68 % en octobre) et dans les activités financières et d'assurance (66 %, après 53 % en octobre).

Graphique 8 - Pourcentages de salariés en télétravail au cours du mois de novembre, selon la fréquence et le secteur (en %)

Questions : Au cours du mois de novembre, quelle était la proportion de vos salariés qui étaient au moins un jour en télétravail ? Et quelle était leur répartition entre les pratiques suivantes ?



Source: Dares, enquête Acemo Covid, décembre 2020.

L'usage plus ou moins intensif du télétravail est aussi très hétérogène d'un secteur à l'autre. 15 % des télétravailleurs ne le sont en fait que quelques jours dans le mois dans les secteurs de l'hébergement et la restauration (soit 1 % des salariés du secteur), 14 % dans le secteur de la fabrication de matériels de transport (soit 5 % des salariés du secteur) et 11 % dans le secteur de l'enseignement privé, de la santé humaine et de l'action sociale (soit 1 % des salariés).

À l'inverse, de nombreux télétravailleurs le sont toute la semaine dans l'information communication (71 % des télétravailleurs, soit 56 % de l'ensemble des salariés du secteur), les activités financières et d'assurance (54 %, soit 36 % des salariés), le commerce (48 % des télétravailleurs, soit 9 % des salariés du secteur) et les services aux entreprises (46 % des télétravailleurs, soit 19 % des salariés).

Neuf salariés sur dix travaillent dans une entreprise où certains salariés étaient sur site malgré le reconfinement

En novembre, 90 % des salariés travaillent dans une entreprise dont certains salariés ont exercé en « présentiel » pour partie du temps. Cette part est supérieure à 88 % dans tous les secteurs, excepté l'hébergement et la restauration (76 %). Les secteurs ayant le plus recours au présentiel sont la fabrication des transports (98 % des salariés travaillent dans une entreprise dont une partie des salariés était sur site au cours du mois de novembre), les biens d'équipement, les activités financières et d'assurance et les activités immobilières (97 % pour les trois secteurs).

Les salariés en partie sur site le sont principalement pour effectuer certaines tâches qui ne peuvent se faire à distance (les entreprises qui font état de ce motif représentent 95 % des salariés des entreprises ayant recours au « présentiel »). Les entreprises indiquant qu'elles ont recours au présentiel car certains salariés ont une préférence pour le travail sur site représentent 32 % des salariés de ces entreprises, et celles qui évoquent qu'elles n'ont pas les conditions techniques suffisantes pour le télétravail complet 22 %.

Les raisons du recours au présentiel varient d'un secteur à l'autre. Dans le secteur des transports et de l'entreposage, les salariés ont une forte préférence pour le travail sur site (les entreprises qui indiquent ce motif représentent 55 % des salariés des entreprises qui ont recours au présentiel), alors qu'ils sont seulement 5 % à invoquer cette raison dans le secteur de l'hébergement et la restauration. Dans le secteur des biens d'équipement, un salarié en présentiel sur cinq est sur site car le télétravail complet détériore les performances de certains salariés ou équipes. Les conditions techniques (équipement, sécurité, connexion, etc.) insuffisantes pour le télétravail complet sont citées principalement dans les secteurs de la construction (33 % des salariés sur site), des activités financières et d'assurance (31 % des salariés sur site) et de l'industrie des biens d'équipement (31 % des salariés sur site). Quant à la difficulté à manager des équipes en télétravail complet, elle est invoquée surtout les secteurs des biens d'équipement et de la fabrication de matériels de transport (25 % des salariés sur site).

Début décembre, près d'un salarié sur dix travaille dans une entreprise qui a déjà proposé des tests de dépistage rapides antigéniques à ses employés

La stratégie nationale de lutte contre l'épidémie autorise désormais les entreprises à proposer à leurs salariés volontaires, à leurs frais, des tests de dépistage rapides antigéniques. Début décembre, 8 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a déjà proposé des tests de dépistage rapides antigéniques à ses employés. En outre, trois salariés sur dix travaillent dans une entreprise qui n'envisage pas de proposer ces tests, et six sur dix dans une entreprise qui ne sait pas encore si elle envisage de proposer ces tests.

Le secteur qui se démarque particulièrement est celui de l'enseignement privé, de la santé humaine privée et de l'action sociale : 27 % des salariés de ce secteur travaillent dans une entreprise qui a proposé un test de dépistage rapide antigénique (du fait de l'hébergement médico-social et social - 33 % - et des activités pour la santé humaine privée - 26 % -). Cette part est bien plus faible dans les autres secteurs, où elle oscille entre 2 % dans la fabrication de matériels de transport et 9 % dans l'énergie.

46 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a fait appel aux services de santé au travail depuis le début de la crise sanitaire

Début décembre, la part de salariés employés dans une entreprise qui a fait appel aux services de santé au travail (SST) depuis le début de la crise sanitaire s'élève à 46 %, et cela a été utile dans 88 % des cas. Cette part progresse très fortement avec la taille de l'entreprise : le recours aux SST concerne 15 % des salariés pour les entreprises de 10 à 19 salariés contre 63 % des salariés pour les entreprises de 500 salariés ou plus. En outre, le recours au SST est plus souvent utile dans les grandes entreprises (dans 94 % des cas) que dans les petites (76 % des cas). À l'inverse, 36 % des salariés travaillent dans une entreprise qui n'a pas fait appel aux services de santé au travail début décembre (et 18 % ne savent pas).

Les secteurs qui ont le plus souvent fait appel aux services de santé au travail début décembre sont la fabrication de matériels de transport (celles qui en ont fait appel représentent 77 % des salariés), les activités financières et d'assurance (73 %), l'industrie des biens d'équipement (64 %), l'énergie (63 %) et les transports et entreposage (63 %).

Près de la moitié des salariés travaille dans une entreprise qui considère que les mesures de protection sanitaire réduisent la productivité ou augmentent les coûts de production

48 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité ou augmenté les coûts. Cette part est en légère augmentation et atteint son plus haut niveau depuis le début : elle s'établissait à 45 % en novembre, 44 % en octobre et en septembre, à 42 % en août et à 45 % en juillet.

11 % des salariés sont dans une entreprise qui juge que cet impact est d'au moins 10 % (stable). Les secteurs les plus impactés (impact d'au moins 10 %) sont ceux de la fabrication de matériels de transport (28 % de l'emploi salarié, stable) et de l'hébergement et restauration (28 %, stable également).

36 % des salariés (après 35 % en novembre) travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité horaire de travail ou augmenté les coûts, mais de moins de 10 %. C'est particulièrement le cas dans les secteurs de l'énergie (49 % après 48 % en novembre), de la fabrication de biens d'équipement (48 % après 49 % en novembre) et de l'industrie agro-alimentaire (47 % après 45 % en novembre).

La part de salariés travaillant dans une entreprise qui indique que les mesures n'ont pas d'effet sur la productivité horaire ou sur les coûts est assez stable par rapport au mois précédent (24 %, après 26 % en novembre), tout comme la part d'entreprises qui ne savent pas se prononcer sur cet effet (29 % en décembre et en novembre).

Sept salariés sur dix travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de protection sanitaire augmentent les coûts. Cet impact est soit lié à une hausse à la fois des coûts directs et indirects (pour 36 % de ces salariés), soit à une hausse uniquement des coûts directs (pour 29 % de ces salariés). L'augmentation uniquement des coûts indirects est très minoritaire (6 %).

L'effet sur les seuls coûts directs impacte surtout les entreprises de taille intermédiaire (35 % pour les entreprises de 50 à 99 salariés, contre 30 % des entreprises de 10 à 19 salariés et 25 % des entreprises de plus de 500 salariés). Les secteurs les plus impactés par une hausse des coûts directs uniquement sont ceux des activités financières et d'assurance (37 %) et de la partie privée de l'enseignement, santé humaine et action sociale (37 % également), ainsi que l'agro-alimentaire (33 %). Le secteur le plus touché par les seuls coûts indirects est celui de l'énergie (26 %), loin devant les secteurs de l'industrie agro-alimentaire (8 %), la fabrication d'autres produits industriels (8 % également). L'augmentation à la fois des coûts directs et indirects est plus sensible dans les secteurs des transports et de l'entreposage (54 %), de la fabrication de matériels de transport (51 %) et de l'hébergement et de la restauration (51 % également).

L'effet des mesures de protection sanitaire et d'adaptation de l'organisation du travail est moins sensible sur la productivité : 46 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que ces mesures diminuent la productivité horaire de ses salariés, et 27 % qu'elles sont sans effet sur la productivité. L'incertitude est cependant plus grande que pour les coûts : 27 % des salariés travaillent dans une entreprise qui ne sait pas quel est l'effet sur la productivité, contre 22 % concernant l'effet sur les coûts.

Quand la productivité est impactée, c'est modérément, avec dans ¾ des cas une diminution de la productivité du travail de moins de 10 %. Les secteurs où la productivité est la plus touchée par les mesures de protection sanitaire sont l'hébergement restauration (60 %, dont 33 % significativement), la fabrication de matériels de transport (57 %, dont 22 % significativement) et les biens d'équipement (54 %, dont seulement 9 % significativement).

Les entreprises qui ne savent pas dater le retour de l'activité sont moins nombreuses qu'en novembre et l'incertitude diminue de 4 points

Interrogées sur leurs perspectives de retour à une activité normale, les entreprises font état au début du mois de décembre d'une forte incertitude bien qu'en retrait et affichent une grande hétérogénéité entre secteurs (Graphique 9). Les perspectives de l'arrivée d'un vaccin en 2021 suite aux annonces notamment de Pfizer et Moderna semblent avoir eu un impact à la baisse significatif sur l'incertitude des entreprises : les entreprises qui ne savent pas dater le retour à la normale représentent 31 % des salariés début décembre après 35 % début novembre. Les entreprises indiquant que l'activité est déjà revenue à la normale ou qui anticipent que ce sera le cas d'ici moins de 3 mois sont plus nombreuses et représentent 36 % de l'emploi salarié début décembre (après 33 % début novembre), alors que celles qui indiquent que l'activité a été affectée de manière durable et mettra plus d'un an pour revenir à la normale représentent toujours 13 % de l'emploi salarié début décembre (stable par rapport au mois précédent).

Toujours confinées, la part des entreprises dont l'activité est déjà revenue à la normale début décembre se stabilise à 27 % de l'emploi salarié total début décembre (comme en novembre). Elle baisse significativement dans le secteur des transports (36 % après 40 %) et est en légère hausse dans la construction (34 % après 32 %). Les secteurs où la reprise est la plus importante début décembre relèvent de l'industrie agro-alimentaire (39 %, stable) et de l'enseignement, santé privée et action sociale (36 % après 37 % début novembre).

Début décembre, la part des entreprises qui anticipent que l'activité reviendra très vite à la normale (d'ici un à trois mois) progresse par rapport au mois précédent (9 % après 5 % début novembre), tout comme celles qui anticipent que l'activité mettra en trois et six mois pour revenir à la normale (10 % après 8 % début novembre). Le retour rapide à la normale (entre un et trois mois) est particulièrement élevé dans les activités immobilières (15 %, après 16 %), les activités financières et d'assurance (13 % après 5 %) et l'enseignement, santé privée et action sociale (12 % après 9 % début novembre). Un retour à la normale qui prendrait entre trois et six mois est fréquemment invoqué ce mois-ci dans le secteur de l'énergie (26 % après 5 % début novembre) et dans une

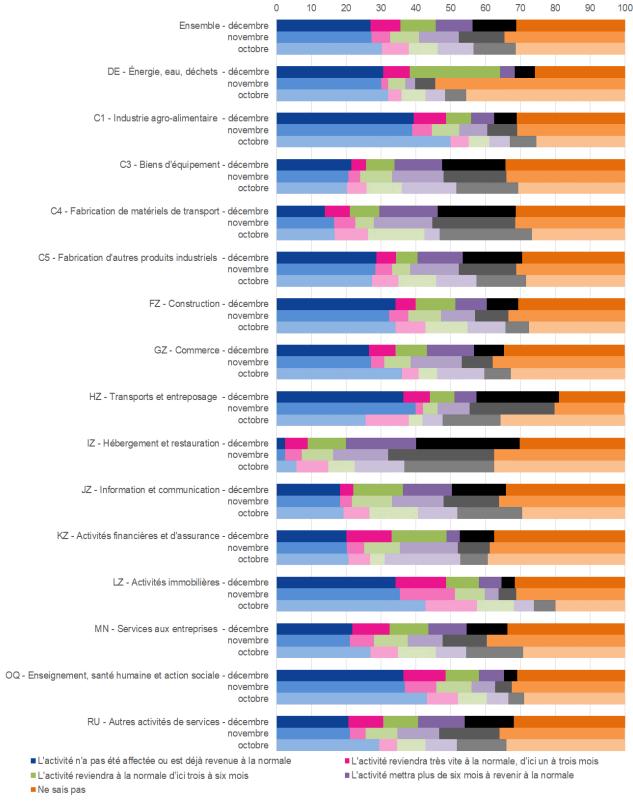
moindre mesure dans les secteurs des activités financières et d'assurance (16 % après 10 %) et de l'information communication (14 % après 12 %).

Les salariés qui travaillent dans une entreprise qui anticipe que l'activité mettrait entre six mois et un an pour revenir à la normale représentent encore 11 % de l'emploi salarié début décembre (comme début novembre). Les secteurs concernés étant principalement ceux de l'hébergement restauration (20 % après 16 %), de la fabrication de matériels de transport (17 % comme en novembre), de l'information communication, de la fabrication de biens d'équipement et du commerce (14 % après 15 % pour les trois), ainsi que les autres activités de services (13 %, après 12 %).

La part des salariés qui travaillent dans une entreprise dont l'activité aurait été touchée durablement et mettrait plus d'un an pour revenir à la normale se stabilise à 13 % début décembre (comme le mois précédent). Les secteurs les plus affectés étant l'hébergement restauration (30 %, comme le mois précédent), les transports (24 %, stable aussi), la fabrication de matériels de transport (22 %, après 24 % début novembre), l'industrie des biens d'équipement (18 %, stable), la fabrication d'autres produits industriels (17 %, du fait notamment de la métallurgie (27 %) et de la fabrication de textile (25 %), stable par rapport au mois précédent), l'information communication (16 %, stable) et les autres activités de services (14 % après 17 %), principalement du fait des arts, spectacles et activités récréatives (27 % après 31 % début novembre).

Enfin, début décembre, l'incertitude et la difficulté des entreprises à dater le retour à un niveau normal d'activité diminuent par rapport à novembre : les entreprises qui ne savent pas du tout dater leur retour à la normale sont moins nombreuses et représentent 31 % de l'emploi salarié (après 35 % début novembre). Les secteurs qui sont plus fréquemment dans l'expectative sont ceux des activités financières et d'assurance (38 %, après 39 % début novembre), du commerce (35 % après 38 %), des biens d'équipement (34 %, stable), de l'information communication (34 % après 36 %) et le service aux entreprises (34 % après 40 %). Dans tous les autres secteurs, excepté les transports (19 % après 20 % début novembre), les entreprises incertaines représentent environ 30 % des salariés. Cette part diminue dans la plupart des secteurs, et très fortement dans le secteur de l'énergie (26 % après 54 % début novembre).

Graphique 9 - Reprise de l'activité anticipée en fonction du secteur d'activité (% de salariés) Question : Dans combien de temps pensez-vous que l'activité économique de votre structure va retrouver son niveau normal ?

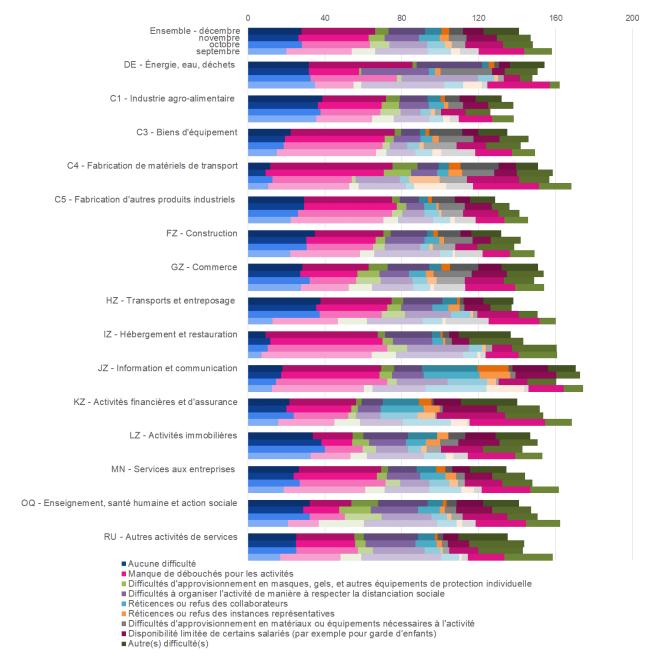


Note de lecture : début décembre, 26,9 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale.

Source: Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Graphique 10 - Principales difficultés anticipées pour la reprise de l'activité par secteur d'activité (% de salariés)

Question : Quelles sont les principales difficultés que vous anticipez pour la reprise de votre activité ?



Note de lecture : début décembre, 38,3 % des salariés travaillent dans une entreprise dont une difficulté à la reprise de l'activité est le manque de débouchés.

Source: Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ: salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales; France (hors Mayotte).

La part des entreprises qui n'anticipent aucune difficulté pour la reprise de leur activité est en hausse de 2 points par rapport à novembre et s'établit à 28 % de l'emploi salarié début décembre (Graphique 10). Les principales difficultés anticipées par les entreprises pour la reprise de l'activité proviendraient d'un manque de débouchés (38 % des salariés travaillent au sein de ces entreprises, après 37 % début novembre). Les secteurs majoritairement concernés relèvent de la fabrication de matériels de transport (64 % après 62 % début novembre), de l'hébergement et restauration (59 %, stable), de l'industrie des biens d'équipement (54 %, après 52 %), de l'énergie (54 %, après 26 % début novembre) et de l'information communication (52 % après 51 %). Viennent ensuite les

difficultés à organiser l'activité de manière à respecter la distanciation sociale (19 % après 18 % début novembre), particulièrement citées dans le secteur de l'énergie (34 % après 35 %). Enfin, les difficultés liées à la disponibilité limitée de certains salariés baissent fortement par rapport au mois de novembre (11 %, après 16 % début novembre).

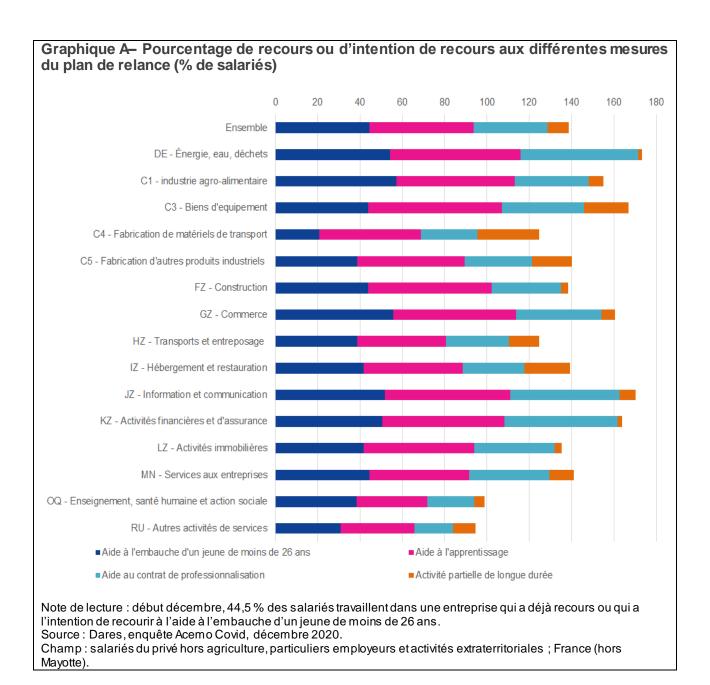
Encadré 2 - Le plan de relance : des intentions de recours toujours en hausse

Interrogées sur quatre mesures liées au plan de relance (l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, l'aide à l'apprentissage, l'aide au contrat de professionnalisation et l'activité partielle de longue durée), les entreprises indiquent une intention de recours légèrement en hausse par rapport à novembre, pour trois des quatre mesures indiquées. Seule l'activité partielle de longue durée voit une diminution de l'intention de recours.

Comme les deux derniers mois, l'intention de recours à ces mesures est importante pour l'aide à l'apprentissage et pour l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans : 49 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a l'intention de recourir à la mesure d'aide à l'apprentissage, ou y recourt déjà, et 45 % pour la mesure d'aide à l'embauche d'un jeune (respectivement 48 % et 42 % début novembre). La mesure concernant l'activité partielle de longue durée (APLD), qui se révélait être la moins connue en octobre, reste celle dont l'intention de recours est la plus faible et la seule pour laquelle l'intention diminue ce mois-ci (10 %, après 11 % début novembre), en cohérence avec le fait que 4 % des salariés se trouvent dans une entreprise dont un accord sur l'APLD est en vigueur à la date du 30 novembre (stable), et 6 % dans une entreprise où des négociations sont en cours ou prévues (en légère baisse, après 7 %). Comme le mois précédent, ces quatre mesures sont surtout plébiscitées par les entreprises de grande taille (500 salariés ou plus).

L'intention de recours varie en fonction des secteurs (Graphique 11). Elle est très fréquente pour l'aide au contrat de professionnalisation dans les secteurs de l'énergie (en forte hausse, 56 % après 43 % début novembre), des activités financières et d'assurance (stable à 54 %) et de l'information communication (52 % après 51 %). L'intention de recours à l'aide à l'apprentissage est plus importante dans le secteur de la fabrication d'équipements électroniques (stable à 63 %) et l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, dans le secteur de l'industrie agroalimentaire (57 % après 56 % début novembre) et de l'énergie (stable à 54 %).

Dans certains cas, la mesure est connue mais l'entreprise ne sait pas encore si elle va y recourir. Ainsi, pour l'aide à l'apprentissage, 23 % (stable par rapport au mois précédent) des salariés travaillent dans une entreprise qui se trouve dans cette situation. Cette proportion monte à 34 % (stable également) pour l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans.



La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.



dares.travail.gouv.fr